



## MAIRIE DE VERNEVILLE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

**Nombre de conseillers élus :** **Sous la Présidence de DIEUDONNE Yves, Maire**

15

**Conseillers en fonction :**

14

**Conseillers présents :**

9

**Procurations : 2**

**Membres Présents :**

KURZ Robert – PAYEN Marie-José – HAMADENE Sandrine  
DUCHE Edouard – LECLAIRE Aurore – MERCURI Mathieu  
PETIT Mathilde - VITOUX Bertrand

**Membres absents excusés :** BROUDOUX Olivier - CLAUDE  
Isabelle (procuration à PAYEN Marie-José) - DI NAPOLI  
Catherine (procuration à DIEUDONNE Yves) - LE CORRE  
Manuel

**Membre absent :** BAUDRIN Pierre

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DIEUDONNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :*

#### **REVERSEMENT TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.5215-32 susvisé permettant le reversement par la métropole à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes de la Métropole et de la Commune. Ces délibérations doivent intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicables et transmises au comptable public assignataire au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir de la Métropole un reversement de la TCCFE à hauteur de 50% du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune sur la période 2021 – 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le reversement de 50% du produit de la Taxe Communale sur le Consommation Finale d'Electricité perçue par la Métropole sur le territoire de la commune sur la période 2021 – 2026.

#### **FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISES DANS DES ECOLES EXTERIEURES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas participer aux frais de scolarité pour les enfants de la commune scolarisés dans des communes extérieures au RPI du Haut Plateau Messin. Dans l'éventualité où les communes demanderaient une contribution, ces frais seront à la charge des parents.

#### **DIVERS**

Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes : 2 réunions organisées depuis la rentrée. Le conseil est au complet avec une bonne motivation. Quelques idées ressortent et seront étudiées prochainement.